

Compte rendu de l'assemblée générale annuelle des parents**Le mardi 10 septembre 2024, 18 h 30****Gymnase de l'École de la Passerelle des Petits-Cheminots****1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance par la présidente**

Madame Johanne Hébert, directrice, souhaite la bienvenue à tous. Par la suite, madame Sarah Audet-Therrien, présidente sortante du conseil d'établissement (CÉ), se joint à cette dernière pour ouvrir la séance. Madame Audet-Therrien réitère le privilège de présider le CÉ et elle invite les nouveaux parents à ne pas hésiter à contribuer à cette nouvelle expérience en faisant partie prenante des décisions prises pour le bien des élèves.

2. Désignation d'un ou d'une secrétaire d'assemblée

Madame Sonia Bonneville est nommée secrétaire de l'assemblée.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Sabrina Thériault propose l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle des parents du 10 septembre 2024.

CE – 2024-09-01 **Adopté** à l'unanimité.

4. Adoption du compte rendu de l'assemblée générale du mercredi 13 septembre 2023

Madame Marie-Louise Thiaw propose l'adoption du compte rendu.

CE – 2024-09-02 **Adopté** à l'unanimité.

5. Informations concernant les rôles et fonctions du conseil d'établissement, de l'organisme de participation des parents et du comité de parents

Madame Hébert résume les grandes lignes de chacun des comités.

Conseil d'établissement

- Rencontres conviviales ;
- Comité formé de treize personnes, dont la direction, six parents et six membres du personnel, lesquels agissent en concertation et sont invités à exprimer leurs opinions, et ce, sans jugement afin de faire des choix portant sur le bien-être de l'ensemble des élèves ;
- Sept réunions prévues en présentiel. Celles-ci se déroulent à l'École de la Passerelle des Petits-Cheminots, les mercredis de 18 h 30 à 21 h (maximum). La première rencontre aura lieu le 25 septembre 2024 ;
- Frais de déplacement et de gardiennage remboursés ;
- Mandat d'un an pour la présidente ou le président ;
- Mandat de deux ans pour les parents élus dans la mesure où les enfants sont présents à l'école ;
- But du conseil : pour le bien commun de tous les élèves, approbation, entre autres, du projet éducatif, du budget, de la facturation aux parents et du plan d'action ;
- Formation obligatoire pour les nouveaux membres, accessible en tout temps, à dessein de les soutenir dans l'exercice de leurs fonctions sous forme de capsules et de fiches thématiques ; 10 heures à faire d'ici la fin du mois de novembre ;
- Les [Rôles et responsabilités](#) de tous.

Comité de parents

- Comité du centre de services scolaire formé d'un représentant-parent du CÉ ainsi que d'un substitut ;

- Neuf réunions prévues en visioconférence, une fois par mois, le lundi de 19 h à 21 h. La 1^{re} rencontre se tiendra le mardi 15 octobre;
- Rôle du parent : représenter, influencer et discuter des besoins du milieu et les transmettre au CSSDN. Les parents de ce comité sont consultés, mais ne peuvent pas prendre de décisions. Madame Sunny Breuil, représentante au Comité de parents pour l'année 2023 -2024, nous fait part de son expérience enrichissante qui permet entre autres d'en apprendre davantage sur les bons coups des autres écoles et d'en faire bénéficier nos élèves.

Organisme de participation des parents

- Comité formé de quelques parents des deux établissements ;
- Cinq réunions prévues en présentiel. Aucune obligation de siéger au sein du CÉ. Une implication ponctuelle d'un parent est également possible. Les rencontres se déroulent à l'École de la Passerelle des Petits-Cheminots de 18 h 30 à 20 h. À l'occasion, les rencontres se déroulent en fin de journée. La date est convenue selon la disponibilité des parents.
- Aucune rémunération n'est prévue ;
- But du comité : améliorer la qualité de vie des enfants à l'école avec des fonds constitués notamment par des campagnes de financement dont ceux-ci chapeautent des projets autorisés par les membres du CÉ. Cela permet, entre autres, de proposer des activités rassembleuses tel le pique-nique annuel.

6. Présentation du Rapport annuel du Conseil d'établissement par la présidente

Madame Audet-Therrien, présidente, nous entretient sur les grandes lignes des thèmes abordés au cours de l'année 2023-2024 ainsi que des résolutions adoptées et approuvées. Entre autres, les membres ont discuté notamment du souhait que l'école puisse faire l'achat à nouveau des cahiers d'apprentissage aux élèves, de la publicité affichée à l'école, de la distribution des profits de la campagne de financement, de questionner les élèves sur le fait de « comment se sentent-ils à l'école » en les faisant dessiner, d'ouvrir ou non le service de garde pendant la semaine de relâche, des conférences à offrir aux parents, des sorties éducatives, de la révision de la liste des fournitures scolaires et de certaines règles internes.

7. Bilan des activités de l'organisme de participation des parents pour l'année 2023-2024

Madame Sabrina Thériault nous fait part d'activités qui ont mobilisé leur attention, notamment la campagne de financement (Martin Desserts), le choix du photographe, le remplacement du matériel désuet utilisé lors des récréations, les collations pour l'ensemble du personnel lors de la semaine thématique, l'offre de deux conférences aux parents et la planification du pique-nique annuel. Elle précise qu'il n'y a aucune pression aux parents de participer à ce comité.

8. Élections au conseil d'établissement et au comité de parents pour l'année 2024-2025

Madame Audet-Therrien explique le rôle du président, du secrétaire et des deux scrutateurs d'élection.

8.1 Nomination d'un président d'élection

Madame Sarah Audet-Therrien est nommée présidente.

8.2 Nomination d'un secrétaire d'élection

Madame Marie-Louise est nommée secrétaire d'élection.

8.3 Nomination de deux scrutateurs

Mesdames Sabrina Thériault et Marie-Ève Deschênes sont nommées scrutatrices.

8.4 Procédure pour la mise en nomination

La présidente d'élection ouvre la période de mise en nomination. Elle précise que les membres sortants ont la possibilité de se présenter à nouveau et que tout autre parent peut également se présenter ou proposer quelqu'un d'autre. Dans l'éventualité qu'un parent ne soit pas élu, il peut agir à titre de substitut.

8.5 Postes à pourvoir au conseil d'établissement

Quatre postes sont à pourvoir. Les parents intéressés à siéger au CÉ sont invités à faire une courte présentation de leur vécu avant de procéder à l'élection. Madame Koralie Tanguay a remis une procuration à

la présidente afin de se présenter à nouveau. De plus, quatre parents souhaitent siéger au conseil. Elles se présentent à tour de rôle et expliquent la raison de leur implication.

8.6 Élection des parents au conseil d'établissement 2024-2025

Membres actuels : Mesdames Marie-Ève Deschênes et Marie-Louise Thiaw

Membres élus : Mesdames Sunny Breuil, Olfa Dhifaoui, Virginia Keith et Koralie Tanguay

Membres substitués : Mesdames Sabrina Thériault et Katy Pelletier

8.7 Parmi les parents membres du conseil d'établissement, élection du représentant et de son substitut au comité de parents

Madame Hébert informe qu'il y a lieu d'élire un représentant des parents au Comité de parents du CSSDN et son substitut parmi les membres du conseil d'établissement.

Les personnes suivantes sont élues par acclamation au Comité de parents pour une durée d'un an : madame Marie-Ève Deschênes, représentante et madame Koralie Tanguay, substitut.

Les représentantes procèdent à la signature des lettres de créance, lesquelles seront acheminées au centre de services.

8.8 Composition de l'OPP pour 2024-2025

On encourage les gens présents à investir un peu de leur temps et invite ceux intéressés à écrire leurs coordonnées à la fin de la rencontre sur la page à cet effet. Mme Sabrina Thériault se chargera de les ajouter à même le groupe Messenger de l'OPP.

9. Période de questions

Aucune question provenant de l'assemblée.

Pour conclure, madame Hébert procède au tirage d'un prix de présence, soit le remboursement du matériel scolaire pour un enfant. C'est madame Ahlem Bent Daoued Elmay, mère de Mohamed Sajed Saidani qui fréquente l'École Notre-Dame, en 2^e année, qui est l'heureuse gagnante.

10. Levée de l'assemblée

Tous les sujets prévus à l'ordre du jour ayant été traités, madame Sunny Breuil propose la levée de l'assemblée à 19 h 10.